

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 125 du 27 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept octobre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 19 octobre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT - M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. L. GABRELLE – Y. BONNERRE - B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – J.-N. MENAGE – F. SEILLIER - E. BURDIK – D. TABARY – M. FLAHAUT – J. CAPELLE - D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE
M. J. DESCAMPS, absent et excusé, a été suppléé par Mme V. TEMPLEUX
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. PORET
M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

OBJET : **Service T.I.C. – Montée des Usages**
 Renouvellement de l'équipement informatique des Espaces Numériques

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le programme de montée en débit du territoire visant à déployer un réseau de fibre optique entre les armoires NRA-MED permettant à chaque abonné d'accéder à une liaison haut débit.

Monsieur le Président précise que ces travaux de montée en débit constituaient le premier maillon de cette opération. Un second maillon, en cours de réalisation prévoyait la dotation d'un Tableau Blanc Interactif dans chaque classe primaire et d'un Ecran Blanc Interactif dans chaque classe maternelle du territoire. Le troisième maillon de cette opération visait à moderniser les relais de formation du territoire en renouvelant l'ensemble du matériel en dotation dans les espaces numériques du territoire.

Monsieur le Président précise que cette troisième action s'accompagne d'une requalification de ces espaces, précédemment dénommés cyber-centres, en deux catégories : les espaces numériques thématiques et les espaces numériques de proximité.

Les espaces numériques thématiques, au nombre de 6 seront répartis sur le territoire communautaire pour renforcer le rôle de lieu de culture du numérique et de site de formation et d'apprentissage à l'utilisation de toutes les techniques informatiques. Ils seront dotés des toutes dernières technologies. Chaque espace numérique thématique sera spécialisé dans une technologie numérique : son, image, vidéo, codage...

Les espaces numériques de proximité, anciens cyber-centres, continueront à déployer des animations au profit de petits groupes d'utilisateurs, d'associations. Ils pourront également accueillir les ateliers dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Ils seront animés par un réseau de bénévoles initiés et/ou d'un agent intercommunal mutualisé.

Monsieur le Président expose ensuite que la spécialisation des espaces numériques thématiques nécessite le renouvellement de l'ensemble du matériel dont sont dotés ces espaces ainsi que l'acquisition de matériel spécifique permettant de déployer les techniques de chaque thématique.

Monsieur le Président propose d'engager un processus de consultation dans le cadre d'une procédure adaptée permettant de respecter le calendrier d'acquisition fixé par le cahier des charges de la subvention FEDER accordée sur ce programme d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le classement des espaces numériques de l'Intercommunalité en deux catégories : les espaces numériques thématiques et les espaces numériques de proximité ;
- d'approuver le programme d'investissement nécessité par le classement des espaces numériques thématiques ;
- d'approuver la procédure de consultation en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de ce programme d'acquisition de matériel informatique ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme d'investissement dans le cadre du budget primitif 2015 de l'Intercommunalité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures pour assurer le bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 27 Octobre 2015 et transmission en Préfecture le 27 octobre 2015.

Pour extrait conforme.

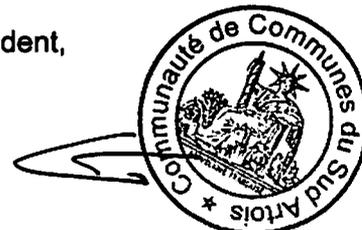
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 27 octobre 2015 et transmission
en Préfecture le 27 octobre 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

2015-125 – 27/10/2015
TIC MONTEE DES USAGES

